

**DAJI/2023/Décision/Don/04**

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Direction du Développement Durable

## Le Président d'Aix-Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,  
**Vu** la délibération n°2020/01/14-02-CA du conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

**Considérant** que la Mutuelle Générale de l'Education Nationale a fait savoir, par un courrier en date du 16 janvier 2023, qu'elle avait décidé d'apporter un don de 500€, au bénéfice de la Direction du Développement Durable, en vue de l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du concours « DD en TRANS' » édition 2023, portant sur l'objet de la présente décision,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Est accepté le don d'un montant de 500 €, pour l'achat de cartes Ethi'Kdo remises aux lauréats, émanant de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale dans le but de soutenir l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du concours « DD en TRANS' : le développement durable est interdisciplinaire », se déroulant le 30 mars 2023.

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 3 mars 2023

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

